

## COMMISSION ENFANCE EDUCATION

Compte-rendu de la réunion du mercredi 6 mars 2019 à 18h00

Salle 6, 144 route de Thionville

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte- rendu de la commission du 8 février 2019

#### **Pôle Education**

1. Participation financière aux actions de "sensibilisation passionnelle" à l'Allemand dans les écoles Messines.

#### **Pôle Petite Enfance**

2. Développement du dispositif en faveur des enfants porteurs de handicap au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants municipaux et associatifs messins

---

**Etaient présent(e)s, sous la présidence de :** Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère déléguée.

- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller délégué, membre suppléant,

**Etaient excusé(e)s, absent(e)s :**

- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, membre titulaire.
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller délégué, membre suppléant,
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère Municipale, membre suppléant
  
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère déléguée, membre titulaire,
- Madame Hanifa GUERMITI, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Christine SINGER, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère déléguée, membre suppléant,
- Monsieur JérémY ALDRIN, Conseiller Municipal, membre suppléant.

**Etaient également présents :**

- Monsieur Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education
- Monsieur Thierry RAVIER, Directeur Adjoint du Pôle Petite Enfance

Madame SAGRAFENA, Présidente, ouvre la séance, à 18h20.

- **Adoption du compte-rendu de la dernière commission :**

*Avis favorable de la Commission Enfance Education*

### **Pôle Education**

1. Participation financière aux actions de "sensibilisation passionnelle" à l'Allemand dans les écoles Messines.

Madame SAGRAFENA rappelle que ce soutien s'inscrit dans la convention tripartite associant la Ville de Metz, à l'Académie de Nancy-Metz et à l'Université de Lorraine, adoptée par le Conseil Municipal de juillet 2018. Ce dispositif innovant, s'appuyant sur les forces vives étudiantes de l'ISFATES, vise à initier les enfants de maternelles des écoles messines à la langue de Goethe. 10 classes de 7 écoles messines (plus de 250 élèves) bénéficient de ces ateliers linguistiques hebdomadaires, depuis le 5 novembre 2018 et jusqu'au 5 avril 2019. Le premier bilan de l'opération est très positif. Les enseignants et les étudiants mobilisés appellent de leurs vœux un renouvellement de l'opération pour l'année scolaire 2019/2020.

Dans cette perspective, l'AMFA, Association du Management Franco-Allemand, accompagne les étudiants germanophones, dans la programmation et la réalisation des 400 ateliers sur temps scolaire. La Ville de Metz propose de verser une subvention de 5 700€ à l'association AMFA, soutien indispensable du dispositif.

Par ailleurs, Monsieur HEULLUY et Madame SAGRAFENA insistent sur l'inscription, l'apport et l'ouverture de l'Université sur le territoire messin. Les étudiants germanophones, majoritairement de nationalité allemande, ont fait le choix de se mettre au service des petits messins, pendant leurs études. Cette action illustre l'engagement de l'Université de Lorraine au service de son territoire.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education*

*Proposition de rapporteur : Danielle BORI*

2. Développement du dispositif en faveur des enfants porteurs de handicap au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants municipaux et associatifs messins

Madame SAGRAFENA présente l'actuel dispositif d'accompagnement des enfants porteurs de handicap au sein des établissements petite enfance municipaux, qui repose sur :

- le Multi-Accueil Charlemagne qui réserve 7 de ses 25 places pour ces enfants, sous la direction d'un personnel formé et expérimenté dans le domaine du handicap,
- un agent volant référent handicap qui intervient au sein des autres Multi-Accueils municipaux pour y favoriser l'accueil, en accompagnant tant les professionnels dans la prise en charge des enfants, que les parents dans le fait de confier leur enfant.

Ces actions sont actuellement soutenues par la Caisse d'allocations Familiales de la Moselle au travers d'une subvention annuelle de 50 000 €, versée à partir de l'axe 1 "Handicap" du Fonds Publics et Territoires.

Mme SAGRAFENA souligne que grâce à l'implication de tous les professionnels petite enfance municipaux, en particulier celle du médecin et de la directrice du Multi-Accueil Charlemagne, au renforcement des partenariats noués avec les organismes de soin au plan local (SESSAD, CAMSP, associations spécialisées, etc...), à la médiatisation de nos actions, l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des crèches continue de progresser pour atteindre 28 enfants en 2018. Il a plus que doublé par rapport à 2015.

Aujourd'hui, de manière à accompagner au mieux les professionnels et les familles, et accueillir les enfants porteurs de handicap dans les meilleures conditions possibles, la Ville de Metz propose de développer sa politique inclusive en recrutant un 2<sup>ème</sup> agent volant référent handicap. Ainsi, notre capacité d'intervention sera dédoublée, et permettra d'intervenir dans les établissements tant municipaux qu'associatifs, garantissant ainsi une qualité d'accueil du handicap équitable à l'échelle de notre territoire.

Par ailleurs, Mme SAGRAFENA précise que dans la mesure où ce développement s'inscrit pleinement dans les priorités fixées par le Fonds Publics et Territoires, et la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signée en juillet 2018 entre l'Etat et la CNAF, il devrait recevoir le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle à hauteur d'environ 35 000 € supplémentaires.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education  
Proposition de rapporteur : Myriam SAGRAFENA*

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19h.

*La Présidente de la Commission  
Conseillère déléguée*



*Myriam SAGRAFENA*